



Facture impayée orange mobile - huissiers

Par **charles**, le **15/11/2010** à **13:54**

Bonjour,rnrnJe suis redevable à Orange Mobile depuis 1 an d'une somme de plus de 3000€. Je considère avoir été victime de bill shock. Cette dette a été contractée alors que j'étais dans un pays étranger et que mon téléphone se connectait à internet sans que j'en aie conscience.rnJ'ai fait de nombreux courriers de réclamation à Orange à l'époque, et ai tenté de négocier sans que j'aie le moindre retour de leur part, ni même la moindre explication.rnJ'avais fini par leur envoyer un courrier dans lequel je leur expliquais les raisons pour lesquelles je ne paierai pas cette facture.rnJe n'ai pas eu de nouvelles pendant un an.rnrnJ'ai reçu il y a peu de temps un courrier de la société SCP Ermet - Arnal, se présentant comme une "Etude d'huissiers de justice" toulousaine. Première question : je sais que certaines société de recouvrement se présentent illégalement comme des huissiers de justice. Quelqu'un pourrait-il m'en dire plus sur cette société ?rnrnIls menacent de saisir mes comptes et salaires. Leur menace est-elle crédible ? Quel est leur réel pouvoir ? Que se passera-t-il réellement si je décide de ne pas leur répondre ? Quels documents suis-je en droit de leur demander (décision de justice) ?rnrnJe n'ai aucune intention de me faire extorquer 3000€+ par Orange et je me battraí autant que je peux pour ne pas que ça arrive.rnrnMerci par avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **14:53**

Il n'est pas possible de saisir sans titre exécutoire donc avant, il y aura un jugement.rnCertaíns huissiers font du recouvrement (donc amiable) et abusent de leur charge pour faire croire qu'ils vont pouvoir vous saisir. rnrnAdhérez à Que Choisir, une asso de consommateurs à vos cotés, c'est une des seules chances que vous avez.